

Adresse de l'élève correspondant aux collèges et lycées de secteur	ABIBAC - BACHIBAC - ESABAC		Arts					Langues							LCA															
	Arts plastiques	Cinéma-audiovisuel	Danse	Histoire des arts	Musique	Théâtre	Arts du cirque	Atelier artistique	Biotechnologies	Création et culture - Design	Création et innovation technologiques	Culture et pratique de la danse / musique / théâtre	Éducation physique et sportive	Chinois	Espagnol	Italien	Japonais	Portugais	Russe	Grec	Latin	Management et gestion	Santé-Social	Sciences de l'ingénieur	Sciences et laboratoire	Sections EURO	Sections internationale	Écologie, agronomie, territoires, développement durable	Hippologie et équitation	Pratiques professionnelles
<p>Bayen – Châlons-en-Champagne CLG P. d'Ablancourt – Châlons (secteurs des écoles Vallée Saint Pierre et le Verbeau) CLG V. Duruy - Châlons (selon adresse)</p>	ABIBAC-ESABAC						N																			angl. allem.				
<p>Oehmichen – Châlons-en-Champagne CLG P. D'Ablancourt – Châlons (secteurs des écoles Croix Dampierre et Croix Jean-Robert) CLG H. Guillaumet – Mourmelon-le-Grand CLG J. Moulin – Saint-Memmie CLG L. Pasteur - Suippes</p>																										anglais				
<p>Talon – Châlons-en-Champagne CLG N. Appert - Châlons CLG V. Duruy - Châlons CLG L. Grignon – Fagnières CLG J-B Drouet – Sainte-Menehould</p>																										anglais				
<p>S. Hessel - Épernay CLG St Exupéry - Avize CLG J. Monnet - Épernay CLG Pr Nicaise – Mareuil-le-Port CLG E. Deschamps – Vertus CLG Côte Legris - Épernay CLG C. N. Ledoux - Dormans CLG Terres Rouges – Épernay CLG Y. Lundy – Ay</p>	BACHIBAC																									all. ang. esp.				
<p>La Fontaine du Vé – Sézanne CLG du Mazelot - Anglure CLG S. Mallarmé - Fère-Champenoise CLG de la Brie Champenoise - Montmirail CLG Montmort Lucy CLG La Fontaine du Vé – Sézanne CLG du Grand Morin - Esternay</p>																														
<p>François 1^{er} - Vitry le François CLG L. Pasteur – Sermaize-les-Bains CLG les Indes - Vitry le François CLG P.G. de Gennes - Frignicourt CLG Gisèle Probst – Vitry-le-François</p>																										angl. esp.				
<p>Lycée viticole - Avize Les lycées agricoles ne sont pas sectorisés</p>																										anglais				
<p>LEGTA de la nature et du vivant – Somme Vesle Les lycées agricoles ne sont pas sectorisés</p>																														

ZONES RURALES

Les chefs d'établissement adresseront à la DSDEN de la Marne avant le **vendredi 10 juin** la liste des élèves (en précisant le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse et les vœux des candidats) qui ne peuvent, faute de moyens de transports desservant leur commune de résidence, rejoindre leur lycée de secteur :

- les élèves concernés du collège de Montmort Lucy (sectorisation LPO Sézanne) pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une affectation sur le LPO Stéphane Hessel d'Épernay ;
- les élèves concernés du collège Eustache Deschamps de Vertus (sectorisation LPO Épernay) pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une affectation au LPO Jean Talon de Châlons-en-Champagne ;
- les élèves concernés du Collège Nicolas Ledoux de Dormans (sectorisation LPO Épernay) pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une affectation au LEGT Roosevelt de Reims ;
- les élèves concernés du collège Stéphane Mallarmé de Fère Champenoise (sectorisation LPO Sézanne) pourront bénéficier s'ils le souhaitent, d'une affectation au LPO Jean Talon de Châlons-en-Champagne ;
- les élèves concernés des collèges de Mourmelon et de Suippes (sectorisation LEGT Oehmichen). Ces élèves pourront bénéficier, s'ils le souhaitent d'une affectation sur Reims.

LANGUES VIVANTES RARES

Poursuite de la scolarité pour les élèves ayant des langues vivantes rares

Langues	Établissement d'origine	Établissement d'affectation
Italien 2	CLG F. Legros - Reims	LYC Libergier - Reims
	CLG R. Schuman - Reims	LYC Clemenceau - Reims
Russe 1	CLG R. Schuman - Reims	LYC M. Chagall - Reims
Russe 2	CLG R. Schuman - Reims	LYC M. Chagall - Reims
Portugais 2	CLG M. Bastié - Reims	LYC J.Jaurès - Reims

Les chefs d'établissement d'origine devront faire parvenir à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne, **avant le vendredi 10 juin** la liste des élèves concernés en précisant le nom, le prénom, la date de naissance. Tous ces élèves doivent faire l'objet d'une saisie AFFELNET.

Les établissements d'affectation doivent obligatoirement être demandés en vœu 1

ZONE LIMITROPHE MARNE - HAUTE-MARNE

Les élèves résidant dans l'une de ces communes de la Marne :

Ambrières, Chatillon sur Broue, Drosnay, Écollemont, Giffaumont-Champaubert, Landricourt, Outines, Sapignicourt, Ste-Marie du Lac/Nuisement

ont le choix entre le **lycée François 1^{er}** à Vitry-le-François (51) et l'un des deux lycées **Saint-Exupéry** ou **Blaise Pascal** à Saint Dizier (52).